



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Toulouse, le **22 NOV. 2024**

Objet : Avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du 14 novembre 2024 sur les demandes de permis de construire n° PC 031 299 24 G0001 et G00020 déposées par TSE pour le projet d'ombrières agrivoltaïques – canopée agricole sur la commune du Lherm.

Vu le code rural et de la pêche maritime notamment l'article L.112-1-1,

Vu le code de l'urbanisme notamment les articles L.111-4 et L.111-5,

Vu le dossier présenté ;

Après présentation et à l'issue des débats, la commission émet un **avis favorable sous réserve** :

- de maintenir l'activité agricole sur la durée du projet ;
- d'apporter des précisions sur le développement de la partie « irrigation » prévu et associé au projet ;
- de préciser les garanties financières et techniques de réversibilité de la structure, notamment, concernant les parties bétonnées (socle).

**19 suffrages exprimés : - 12 favorables sous réserve
 - 7 défavorables**

La présidente de séance,
Mélania TAUBER :

CDPENAF
Service économie agricole
Cité administrative
2, boulevard Armand Duportal – BP 70001
31074 TOULOUSE CEDEX 9
Tél. : 05 61 10 60 49
Mél : ddt-cdpenaf@haute-garonne.gouv.fr